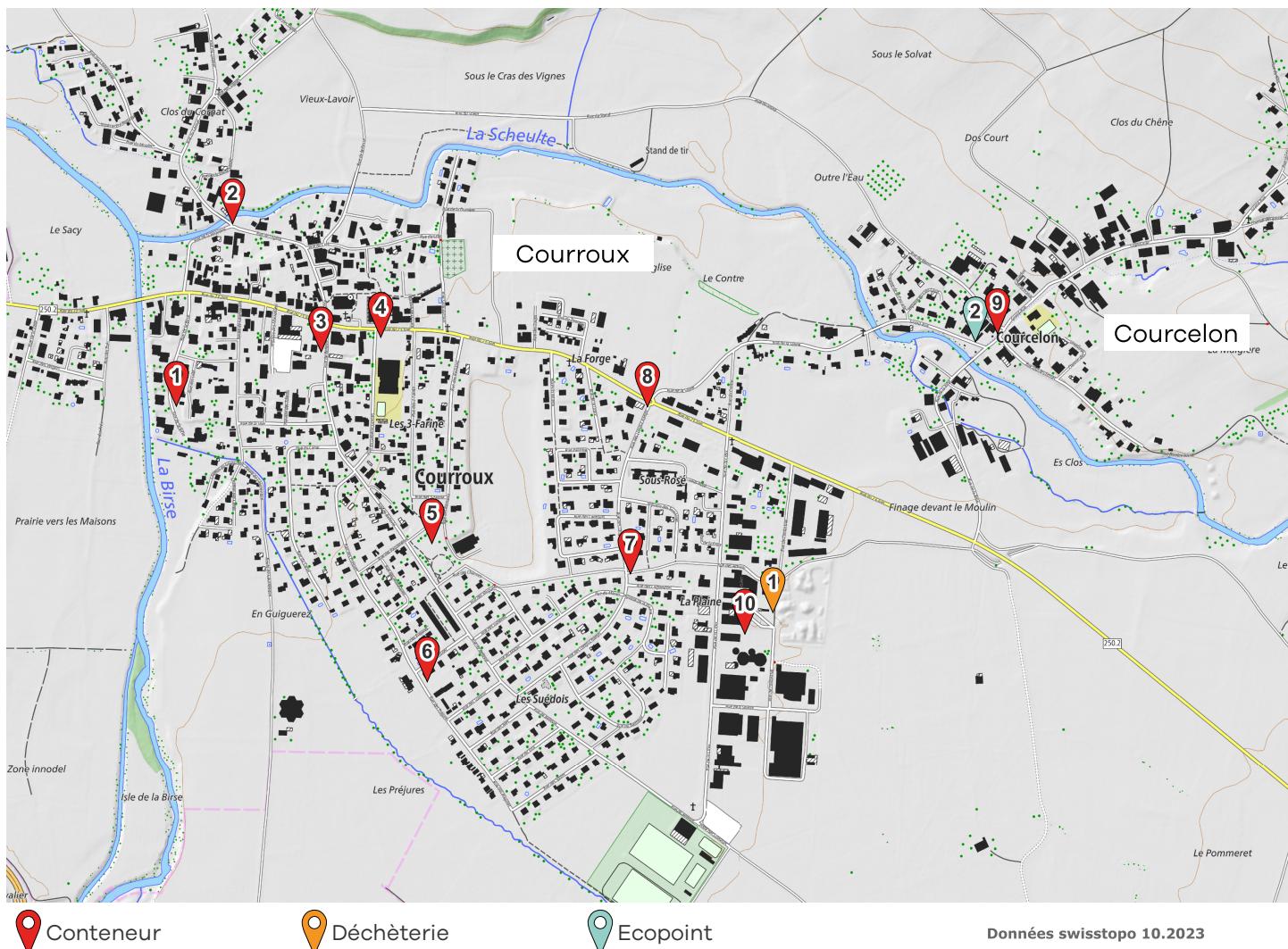




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les ensemble.**
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Courroux

 **SEOD**
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Ma DÉCHETERIE (voir plan)

1 - Rue de l'Industrie 10 : tous types de déchets ménagers (selon liste).
Ouverture **EN HIVER** (de novembre à février) lundi de 9h à 12h et de 18h à 19h, mercredi de 18h à 19h et samedi de 9h à 12h.
Ouverture **EN ETE** (de mars à octobre) le lundi de 9h à 12h et de 18h à 19h, le mercredi de 18h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Mon ÉCOPPOINT (voir plan)

2 - Courcelon : verre, boîtes de conserve, alu, textiles et chaussures.
Pas de dépôt de sacs-poubelle sous peine d'une amende de CHF 200.-).

Mes CONTENEURS À SACS-POUBELLE

Merci de mettre vos sacs taxés dans les conteneurs (Moloks®) situés à 10 endroits de nos villages de Courroux et Courcelon.

Décharge SEOD Boécourt

La décharge de la Courte-Queue à Boécourt permet, contre paiement, le stockage de **déchets non repris** à la déchèterie communale de Courroux (encombrants, plastiques agricoles et industriels, bois autoclavé et traité, terres polluées, etc.). Elle est **ouverte au public** du lundi au vendredi de 07h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, et un samedi sur deux, du 11 avril au 7 novembre 2026, de 8h30 à 11h30.
Plus de détail sur www.seod.ch.

Lien par QR-Code

Veuillez scanner ce QR-Code pour rejoindre notre site internet au sujet de la gestion des déchets.



Contact et infos

Commune mixte de Courroux
Place des Mouleurs 1
2822 Courroux
032 421 40 00
info@courroux.ch / www.courroux.ch

Distribution des sacs taxés aux familles :
mardi 03.02.2026, de 16h00 à 18h30,
au bureau communal, rez-de-chaussée.

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont pas ramassés.
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison, ou de travaux de rénovation ne sont pas ramassés.

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

3. Ramassage des déchets verts

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs bruns de 140 et 240 litres avec plaquette noire numérotée ne sont pas ramassés. Seuls les fagots ficelés seront encore ramassés en plus des conteneurs.
- Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés accidentellement par l'entreprise de ramassage seront remplacés gratuitement.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Courroux

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J 1	Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V 2	Saint Berchtold			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S 3				4	2	6
D 4	1	1	1	5 Pâques	3	7
L 5		2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M 6		3	3	7	5	9
M 7		4	4	8	6	10
J 8	5	5	5	9	7	11
V 9	6	6	6	10	8	12
S 10	7		7	11	9	13
D 11	8		8	12	10	14
L 12		9	9	13	11	15
M 13		10	10	14	12	16
M 14		11	11	15	13	17
J 15		12	12	16	14 Ascension	18
V 16	13	13	13	17	15	19
S 17	14		14	18	16	20
D 18	15		15	19	17	21
L 19		16	16	20	18	22
M 20		17	17	21	19	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 21		18	18	22	20	24
J 22		19	19	23	21	25
V 23	20	20	20	24	22	26
S 24	21		21	25	23	27 Ramassage porte-à-porte par la FSG
D 25	22		22	26	24 Pentecôte	28
L 26		23	23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M 27		24	24	28	26	30
M 28		25	25	29	27	
J 29		26	26	30	28	
V 30	27	27	27		29	
S 31	28 Ramassage porte-à-porte par la FSG	28			30	
D		29			31	
L		30				
M		31				



2026

Calendrier

Courroux

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1 Fête nationale Suisse	5	3			5
D 5	2	6	4		1 La Toussaint	6
L 6	3	7	5		2	7
M 7	4	8	6		3	8
M 8	5	9	7		4	9
J 9	6	10	8		5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11	8	12	10		7	12
D 12	9	13	11		8	13
L 13	10	14	12		9	14
M 14	11	15	13		10	15
M 15	12	16	14		11	16
J 16	13	17	15		12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18	15 Assomption	19	17		14	19
D 19	16	20	18		15	20
L 20	17	21	19		16	21
M 21	18	22	20		17	22
M 22	19	23	21		18	23
J 23	20	24	22		19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25	22	26	24	Ramassage porte-à-porte par la FSG	21	26
D 26	23	27	25		22	27
L 27	24	28	26		23	28
M 28	25	29	27		24	29
M 29	26	30	28		25	30
J 30	27		29		26	31
V 31		28	30	27		
S	29		31		28	
D	30				29	
L	31				30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères sacs SEOD
Uniquement en sacs officiels taxés SEOD. A déposer aux points habituels le jour de la collecte.



Bois
Non traité. A la déchèterie (jusqu'à 1m3 par chantier).



Cartouches d'encre pour imprimantes
Par les points de vente.



Déchets encombrants combustibles
Collecte périodique.
Tout objet recyclable ou entrant dans un sac à ordures taxé de 110 lt n'est pas un déchet encombrant.



Sagex
A la déchèterie (jusqu'à 1m3 par chantier).



Médicaments
Par les points de vente.



Déchets compostables ménagers
A la déchèterie ou dans les conteneurs bruns numérotés ainsi que les branches Ø max 10cm, en fagots ficelés 150cm x 40 cm, max 20kg. Les déchets en vrac ne seront pas ramassés.



Huiles minérales et végétales
A la déchèterie.



Pneus
Par les points de vente.



Carton propre
A la déchèterie.
Ramassage porte-à-porte par la FSG.
Exclus: emballages de lait, de jus de fruit, de lessive et de produits surgelés contenant de l'alu.



PET
Aux points de vente.
A la déchèterie (sans bt huile et vinaigre).



Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Papier
A la déchèterie.
Ramassage porte-à-porte par la FSG.



Capsules Nespresso (aluminium)
A la déchèterie.



Déchets spéciaux des ménages
A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env



Verre
A la déchèterie.
A l'écopoint.



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.
A la déchèterie.



Berlingots / Briques à boissons
Avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Textiles et chaussures
A la déchèterie.
A l'écopoint.
Aux points habituels lors de tournées de collecte de textiles.



Aérosols
A la déchèterie si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet, sinon avec les ordures ménagères dans un sac taxé. Si symbole de danger avec les déchets spéciaux.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



Aluminium et boîtes de conserve
A la déchèterie.
A l'écopoint.



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé ou à la déchèterie.



Flacons en plastique avec bouchon
Avec les ordures ménagères ou par les points de vente.



Déchets inertes (petites quantités)
Par conteneur privé.
A la déchèterie (jusqu'à 1m3 par chantier).



Piles et accumulateurs
Par les points de vente.



Dépouilles d'animaux
Ne pas enterrer les dépouilles, les remettre au centre des déchets carnés, à Soyhières (032/422.13.94), à côté du SEDE, ouverture : lundi-samedi, 09h30 à 11h30.



Ferraille (objets métalliques)
A la déchèterie (jusqu'à 1m3 par chantier).



CD
Par les points de vente.



Plastiques agricoles payants
A déposer contre paiement à la décharge de Boécourt, au Moulin de Vicques, dans les centres de tri ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).

Déchets encombrants sont...

- ... ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres
- ... d'une longueur max. de 200 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- ... collectés périodiquement selon le plan de collecte figurant dans ce dépliant.

Sont exclus : tout objet non débarrassé de son métal, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), déchets de démolition ou réhabilitation d'appartement (exemple : parquet, fenêtres, volets, ...).

Déchets verts – ramassage porte-à-porte

Ces déchets sont à placer dans un conteneur brun avec plaquette noire numérotée de 240 ou 140 litres, qui sera mis à portée de camion, selon le planning de collecte figurant dans ce dépliant (été : 1x par semaine – hiver : 1x tous les quinze jours).

Un seul fagot de branches ficelées (max 20 kg 150 cm x 40 cm) par conteneur peut être déposé à côté du conteneur. Les déchets verts en vrac, placés dans des sacs en plastique ou en jute, ou placés dans un conteneur sans plaquette noire numérotée ne seront pas pris en charge par le transporteur.

Sont exclus : les troncs d'arbre et leurs branches, les souches, la terre, les déchets organiques des exploitations agricoles, les litières d'animaux, les cendres de cheminée, les balayures de route/chemin.

Durant les mois de juillet et août, la quantité de déchets verts récoltés diminuent en raison principalement de la saisonnalité. De plus, l'activité de notre partenaire est réduite durant la pause estivale. L'autorité communale a donc décidé de reporter deux tournées « estivales » en novembre afin de permettre, notamment, un ramassage des feuilles mortes, plus adapté.

Taille des haies

Les arbres, les haies vives et buissons bordant les rues et les places publiques seront élagués et taillés de façon à ce qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). On se conformera pour le surplus aux dispositions de la loi sur la construction et l'entretien des routes, RSJU 722.11, faute de quoi l'autorité communale fera exécuter ces travaux aux frais des propriétaires.

L'élagage doit se faire de manière à ne pas entraver la libre circulation.

Chiens

Nous vous remercions d'utiliser l'un des **12 points de ramassage** répartis judicieusement dans nos villages pour l'évacuation des excréments de vos animaux de compagnie, dans les sacs prévus à cet effet. Il est remarqué que certains excréments ne sont **pas ramassés** sur les parties herbeuses des pistes cyclables et jardins d'enfants. Les personnes concernées sont passibles d'une amende.

Piscines

Avant l'installation d'une piscine, une convention doit être demandée au secrétariat communal puis retournée dûment complétée. Selon les dimensions, un permis de construire est requis. Il est interdit de vider une piscine dans les ruisseaux.

Conteneurs semi-enterrés « Moloks »

Les Moloks ont été répartis dans notre localité en fonction principalement de la densité de population.

Le tourisme de sacs taxés à l'école Bellevie perturbe le système de ramassage et occasionne des dysfonctionnements dans la gestion des conteneurs.

Nous vous prions donc, et vous remercions d'avance, de déposer vos sacs taxés dans les Moloks qui se trouvent le plus près de votre domicile.